

## Les travailleurs au salaire minimum vivant sous le seuil de faible revenu au Québec

Par Jean-François Mercier et Martine Poulin\*

*No business which depends for existence on paying less than living wages to its workers has any right to continue in this country. By living wages I mean more than a bare subsistence level—I mean the wages of a decent living.*

Franklin Roosevelt (urging passage of minimum wage legislation, 1934)

### Résumé

*Cette étude s'intéresse aux travailleurs au salaire minimum vivant sous le seuil de faible revenu au Québec. Nous utilisons les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2006 et la mesure du panier de consommation (MPC) comme référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base.*

*Les résultats révèlent que, dans les familles à faible revenu, c'est-à-dire dont le revenu est inférieur au seuil de la MPC, on ne retrouve majoritairement pas de travailleurs. De plus, parmi les familles à faible revenu où il y a présence de travailleurs, on compte un travailleur au salaire minimum dans 14,4 % des cas.*

*Une minorité de travailleurs au salaire minimum (13,5 %) et de travailleurs gagnant moins de 10 \$ l'heure (16,4 %) disposent d'un revenu familial inférieur au seuil de la MPC. Ceux-ci sont toutefois plus susceptibles que les autres de vivre dans une famille à faible revenu, considérant que le taux de faible revenu pour l'ensemble des salariés est de 5,7 %. Le revenu familial de ces travailleurs est souvent très bas : un travailleur à faible revenu sur quatre vit d'un revenu familial équivalant à moins de 75 % du seuil de la MPC.*

*Selon nos estimations, une augmentation du salaire minimum en 2006 à 9 \$ ou à 10 \$ l'heure aurait réduit le taux de faible revenu des salariés de 5,7 à 5,6 % dans le 1<sup>er</sup> cas, et à 5,1 % dans le second. Le taux de faible revenu de la population diminuerait légèrement, soit de 9,4 à 9,3 %, pour un taux horaire du salaire minimum de 9 \$, et à 8,8 % pour celui de 10 \$. Ces augmentations du salaire minimum auraient eu toutefois peu d'effets sur les inégalités de revenus.*

---

\* Jean-François Mercier est étudiant au programme de maîtrise en économique à l'université Laval et Martine Poulin est économiste à la Direction de la recherche et de l'innovation en milieu de travail du ministère du Travail.

## Introduction

Ces dernières années, on observe une recrudescence de l'intérêt du salaire minimum dans les politiques publiques visant à lutter contre la pauvreté (Bureau international du travail, 2009). Au Canada comme au Québec, des voix s'élèvent afin que le salaire minimum permette à une personne qui travaille à plein temps toute l'année de ne pas être pauvre (Collectif pour un Québec sans pauvreté<sup>1</sup>, Aubry, 2006; Murray et Mackenzie, 2007).

L'effet du salaire minimum sur la pauvreté ou les faibles revenus a toutefois été peu étudié. Les études sur le sujet ne sont apparues qu'au milieu des années 1990 (Charles Brown, 1999), bien que George Joseph Stigler, Prix Nobel d'économie en 1982, soulevait déjà la question en 1946 (Stigler, 1946).

De façon générale, les études empiriques ne permettent pas de conclure que le salaire minimum a un effet important sur la pauvreté (Mincy, 1990; Card et Krueger, 1995; Burkhauser et coll., 1996; Burkhauser et Sabia, 2007; Addison et Blackburn, 1999; Neumark et Wascher, 2002; Neumark et coll., 2005; Fornby et coll., 2005; Cahuc, Cette et Zylberberg, 2008; Müller et Steiner, 2008; Mascella et coll., 2009). En fait, les résultats démontrent que les travailleurs au salaire minimum ne vivent pas nécessairement dans des familles pauvres. Par ailleurs, dans les familles pauvres où il y a présence d'un travailleur, ce dernier gagne généralement plus que le salaire minimum (Burkhauser et coll., 1996; Burkhauser et Sabia, 2009). La pauvreté serait « essentiellement liée à l'insuffisance d'emploi et non à la faiblesse des revenus d'activité » (Cahuc, Cette et Zylberberg, 2008, p. 46). De plus, certains auteurs considèrent qu'une hausse du salaire minimum peut entraîner des pertes d'emplois et une baisse des heures de travail chez les travailleurs moins qualifiés, et ainsi détériorer la situation de revenu des familles pauvres (Neumark et Wascher, 2008; Neumark et coll., 2005; Burkhauser et Sabia, 2007; Sabia, 2007; Sabia et Burkhauser, 2008a et 2008b).

La hausse du salaire minimum augmente toutefois le salaire des plus faiblement rémunérés (Neumark et Washer, 2008), elle aurait même un effet d'entraînement sur le salaire du secteur informel (Kristensen et Cunningham, 2006). Ainsi, le salaire minimum a un effet redistributif en faveur des plus faiblement rémunérés (Lemos, 2008). Pour plusieurs auteurs, le salaire minimum peut même réduire les inégalités salariales (Card et DiNardo, 2002; Card et Krueger, 1995; Lee, 1999; Fortin et Lemieux, 2000; Tuelings, 2000; Lemieux, 2005; Leigh, 2007; Fairris et coll., 2008).

La présente étude s'intéresse aux travailleurs au salaire minimum vivant sous le seuil de faible revenu au Québec. Elle vise à connaître l'ampleur des faibles revenus chez les travailleurs au salaire minimum au Québec. Nous nous intéressons également aux effets des hausses du salaire minimum sur les faibles revenus, ainsi que sur les inégalités de richesse.

Dans les pages qui suivent, nous expliquons la méthode utilisée, puis nous présentons nos principaux résultats de recherche. Dans cette partie, nous observons d'abord la présence de salariés et de travailleurs au salaire minimum parmi les familles à faible revenu au Québec. Par la suite, nous examinons le revenu familial des travailleurs au salaire minimum et des travailleurs

---

1. [http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Petition\\_web\\_2009.pdf](http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Petition_web_2009.pdf) (consulté le 8 juillet 2009).

faiblement rémunérés, considérés ici comme gagnant moins de 10 \$ l'heure. Enfin, nous estimons les effets de hausser le salaire minimum sur le taux de faible revenu au Québec ainsi que sur les inégalités de richesse. La conclusion rappelle les principaux constats.

## Méthode

Nous utilisons ici les données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada, qui fournissent des informations sur les salaires horaires ainsi que sur le revenu des familles, ce qui nous permet de mesurer des taux de faible revenu. Les plus récentes données disponibles au moment de la recherche dataient de 2006.

Nous avons choisi la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de faible revenu, tel que le recommande d'ailleurs le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2009). Cette mesure prend en compte la valeur d'un panier de biens et services essentiels comprenant la nourriture, les vêtements et chaussures, le logement, les transports, ainsi que d'autres biens et services tels que l'ameublement, le téléphone, les frais scolaires, etc. La MPC se base sur le revenu disponible à la consommation, c'est-à-dire qu'elle prend en compte les dépenses qui viennent influencer sur la capacité des familles et des individus à se procurer ce même panier de biens et services. Le revenu disponible est calculé à partir du revenu après impôt plus les transferts sociaux, auquel on soustrait les cotisations sociales et les autres dépenses non discrétionnaires comme les frais de garderie, par exemple. Sa valeur est donc sensible aux variations du coût de la vie d'un territoire donné.

Nous examinons la situation du Québec où le salaire minimum s'applique à la grande majorité des travailleurs. Sont exclus les travailleurs autonomes ou à leur compte, ceux qui travaillent pour une entreprise de compétence fédérale, de même que certaines catégories de salariés<sup>2</sup> (par exemple des stagiaires dans un programme de formation). Au 1<sup>er</sup> mai 2006, le taux général du salaire minimum est passé de 7,60 à 7,75 \$ l'heure. Dans ce texte, un salarié est considéré comme étant au salaire minimum si, lors de son dernier emploi, il gagnait l'équivalent de 7,60 \$ l'heure ou moins de janvier à avril 2006, ou 7,75 \$ l'heure ou moins de mai à décembre 2006.

## Résultats

### 1. Les familles à faible revenu

Selon la MPC, une famille composée de deux adultes et de deux enfants, vivant dans une région urbaine de 500 000 habitants et plus au Québec, qui disposait d'un revenu inférieur à 25 944 \$ en 2006, était considérée en situation de faible revenu. En 2006, on comptait 448 700 familles économiques<sup>3</sup> à faible revenu au Québec (13,1 %), celles-ci représentant un total de 700 300 personnes. En proportion de la population totale, près d'un Québécois sur dix (9,4 %) était à faible revenu (Tableau 1).

---

2. Dans ce texte, lorsqu'il est question de « travailleurs », il s'agit en fait de salariés au sens de la *Loi sur les normes du travail*. Le salaire minimum ne s'applique qu'aux salariés au sens de la *Loi sur les normes du travail*.

3. Une personne vivant seule est considérée comme une famille économique d'une personne. Dans ce texte, la notion de famille réfère à la famille économique.

**Tableau 1**  
**Nombre et pourcentage de personnes et de familles économiques vivant sous le seuil de la MPC, Québec, 2006**

		Sous le seuil de la MPC (à faible revenu)	Au-dessus du seuil de la MPC	Total
Personnes	Nombre	700 300	6 753 100	7 453 500
	%	9,40 %	90,60 %	100 %
Familles économiques	Nombre	448 700	2 979 100	3 427 800
	%	13,10 %	86,90 %	100 %

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Ressources humaines et Développement social Canada (2008). Compilations du ministère du Travail du Québec, été 2009.  
 N.B. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

### 1.1 La présence de travailleurs parmi les familles à faible revenu

Travailler au Québec permet de disposer d'un revenu supérieur au seuil de la MPC. Ainsi, 91,6 % des familles dans lesquelles on retrouve au moins un salarié ne sont pas à faible revenu. Le taux de faible revenu des familles composées d'au moins un salarié est donc de 8,4 %, une proportion beaucoup plus faible que le taux de 22,6 % des familles à faible revenu ne comptant pas de travailleurs parmi leurs membres (Tableau 2).

Dans la majorité des familles à faible revenu, on ne compte pas de travailleurs. Au Québec, elles sont 56,8 % dans cette situation, la présence de salariés ne s'observe donc que dans 43,2 % des familles à faible revenu. Les familles vivant sous le seuil de la MPC au Québec ne reçoivent majoritairement pas de revenus d'emploi, mais plutôt des transferts gouvernementaux.

Ainsi, il est exact d'affirmer que les familles à faible revenu ne « travaillent » généralement pas, et les familles qui « travaillent » sont rarement à faible revenu.

**Tableau 2**  
**Présence de salariés parmi les familles économiques à faible revenu, Québec, 2006**

		Aucun salarié	Au moins un salarié	
Familles vivant au-dessus du seuil de la MPC	Nombre	873 800	2 105 300	2 979 100
	%	29,3	70,7	100
Familles vivant sous le seuil de la MPC (à faible revenu)	Nombre	254 700	193 900	448 700
	%	56,8	43,2	100
Total	Nombre	1 128 500	2 299 200	3 427 800
	%	32,9	67,1	100
		100	100	100

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Ressources humaines et Développement social Canada (2008). Compilations du ministère du Travail du Québec, été 2009.

N.B. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

## 1.2. La présence de travailleurs au salaire minimum parmi les familles à faible revenu

En 2006, on comptait 194 200 familles composées d'au moins un travailleur au salaire minimum, soit 8,4 % de l'ensemble des familles avec salariés. Parmi celles-ci, 27 900 étaient à faible revenu au sens de la MPC. Dit autrement, le taux de faible revenu des familles comptant au moins un travailleur au salaire minimum était de 14,4 % au Québec en 2006, soit un pourcentage supérieur au taux de faible revenu de 8,4 % pour l'ensemble des familles comptant au moins un salarié (Tableau 3).

La grande majorité des familles (85,6 %) dans lesquelles se retrouvent les travailleurs au salaire minimum ne sont pas ainsi à faible revenu. Toutefois, les travailleurs au salaire minimum sont plus susceptibles que les autres de vivre dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de la MPC.

**Tableau 3**

**Présence de travailleurs au salaire minimum dans les familles économiques comptant au moins un salarié, selon le statut de faible revenu, Québec, 2006**

		Aucun travailleur au salaire minimum	Au moins un travailleur au salaire minimum	Familles comptant au moins un salarié
Familles vivant au-dessus du seuil de la MPC	Nombre	1 939 000	166 300	2 105 300
	% ligne	92,1	7,9	100
	% colonne	92,1	85,6	91,6
Familles vivant sous le seuil de la MPC (à faible revenu)	Nombre	166 100	27 900	193 900
	% ligne	85,6	14,4	100
	% colonne	7,9	14,4	8,4
Total	Nombre	2 105 100	194 200	2 299 200
	% ligne	91,6	8,4	100
	% colonne	100	100	100

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Ressources humaines et Développement social Canada (2008). Compilations du ministère du Travail du Québec, été 2009.

N.B. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

Notons qu'il est assez rare que l'on dénombre plus d'un travailleur au salaire minimum dans une même famille. Dans les familles à faible revenu, il n'y a pas jamais plus d'un travailleur au salaire minimum.

## 2. Le revenu familial des salariés en comparaison du seuil de faible revenu

Après avoir étudié la situation de faible revenu des familles, nous portons maintenant notre attention sur celle des salariés, en particulier les travailleurs au salaire minimum, mais aussi ceux gagnant moins de 10 \$ l'heure. Dans la recension des écrits, les travailleurs qui gagnent moins de 10 \$ l'heure font partie des travailleurs considérés comme étant à faible salaire ou faiblement rémunérés (Maxwell, 2002; Morissette et Picot, 2005).

Notre objectif ici est de connaître comment se distribue le revenu familial de ces travailleurs. Nous examinons cette distribution en fonction du seuil de la MPC, une technique appelée *income-to-need ratio* et utilisée notamment par Neumark et Wascher (2008) et Burkhauser et Sabia (2009). Cette technique permet de savoir, par exemple, combien de travailleurs vivent avec un très faible revenu familial (par exemple, 75 % du seuil de la MPC) ou, au contraire, disposent d'un revenu familial supérieur à trois fois le seuil de la MPC.

Précisons d'abord que l'on comptait 3 542 100 salariés au Québec en 2006 selon l'EDTR. Parmi ceux-ci, 203 400 vivaient dans des familles dont le revenu était inférieur au seuil de la MPC, soit 5,7 % (Tableau 4). Les salariés à faible revenu sont donc relativement peu nombreux. Toutefois, une part importante de ceux qui le sont vivent avec un revenu familial représentant moins de 75 % de ce seuil. Ils étaient 91 400 salariés dans cette situation en 2006.

La très grande majorité des salariés (94,3 %) disposaient néanmoins d'un revenu familial supérieur au seuil de la MPC. Deux salariés sur trois vivaient même dans une famille dont le revenu équivalait à deux fois et plus le seuil de la MPC. Plus précisément, 31 % des salariés vivaient dans une famille dont le revenu se situait entre une et moins de deux fois le seuil de la MPC, 34,6 % avaient un revenu familial équivalant à deux ou moins de trois fois ce seuil, alors que 28,7 % disposaient d'un revenu familial supérieur à trois fois et plus le même seuil (Tableau 4).

Une faible proportion de salariés sont à faible revenu au Québec, mais lorsqu'ils le sont, plusieurs d'entre eux vivent avec un revenu familial inférieur à 75 % du seuil de la MPC. À l'opposé, les deux tiers des salariés disposent d'un revenu familial dépassant deux fois et plus ce seuil.

**Tableau 4**  
**Ratio du revenu familial des salariés selon le seuil de la MPC et la présence de faibles salaires, Québec, 2006**

Ratio du revenu familial selon le seuil de la MPC	Salaire minimum ou moins	Faibles salaires (moins de 10 \$)			Autres salaires	
		7,61 à 8,99 \$	9 à 9,99 \$	Total partiel	10 \$ et +	Total
Inférieur à 75 % du seuil de la MPC	n/d*	22 300	19 900	52 800	38 500	91 400
	n/d*	9,1 %	10,1 %	8,2 %	1,3 %	2,6 %
75 à 99 % du seuil de la MPC	17 200	21 900	14 300	53 400	58 700	112 000
	8,3 %	9 %	7,2 %	8,2 %	2 %	3,2 %
<b>Sous le seuil de la MPC (à faible revenu)</b>	<b>27 900</b>	<b>44 200</b>	<b>34 100</b>	<b>106 200</b>	<b>97 200</b>	<b>203 400</b>
	<b>13,5 %</b>	<b>18,2 %</b>	<b>17,3 %</b>	<b>16,4 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>5,7 %</b>
De un à moins de deux fois le seuil de la MPC	93 800	112 300	89 200	295 300	802 100	1 097 400
	45,5 %	46,1 %	45,2 %	45,7 %	27,7 %	31 %
De deux à moins de trois fois le seuil de la MPC	51 600	62 900	44 100	158 500	1 065 600	1 224 100
	25 %	25,9 %	22,3 %	24,5 %	36,8 %	34,6 %
Trois fois et plus le seuil de la MPC	32 800	23 900	30 100	86 800	930 400	1 017 200
	15,9 %	9,8 %	15,2 %	13,4 %	32,1 %	28,7 %
<b>Au-dessus du seuil de la MPC</b>	<b>178 200</b>	<b>199 100</b>	<b>163 400</b>	<b>540 700</b>	<b>2 798 000</b>	<b>3 338 700</b>
	<b>86,5 %</b>	<b>81,8 %</b>	<b>82,7 %</b>	<b>83,6 %</b>	<b>96,6 %</b>	<b>94,3 %</b>
<b>Total</b>	<b>206 100</b>	<b>243 300</b>	<b>197 600</b>	<b>646 900</b>	<b>2 895 200</b>	<b>3 542 100</b>
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Ressources humaines et Développement social Canada (2008). Compilations du ministère du Travail du Québec, été 2009.

\* Résultats ne pouvant être publiés.

N.B. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

## 2.1. Les travailleurs au salaire minimum

Au Québec, le taux général du salaire minimum est passé de 7,60 à 7,75 \$ l'heure au 1<sup>er</sup> mai 2006. Cette année-là, on comptait 206 100 travailleurs rémunérés au taux du salaire minimum (ou moins), l'équivalent de 5,8 % des salariés (Tableau 4). Le taux de faible revenu des travailleurs

au salaire minimum était de 13,5 %, ce pourcentage étant près de deux fois et demie plus élevé que celui de l'ensemble des salariés (5,7 %).

Les travailleurs au salaire minimum sont moins présents dans les catégories de revenus familiaux les plus élevées. Il n'en demeure pas moins qu'un travailleur au salaire minimum sur quatre (25 %) vit dans une famille dont le revenu disponible est de deux à trois fois plus élevé que le seuil de faible revenu selon la MPC, et 15,9 % des travailleurs au salaire minimum le sont aussi dans des familles pour lesquelles ce ratio est de trois fois et plus.

## 2.2. Les travailleurs faiblement rémunérés

En 2006, on recensait 646 900 travailleurs à faible salaire, c'est-à-dire gagnant un salaire inférieur à 10 \$ l'heure, et ceux-ci représentaient près d'un salarié sur cinq au Québec. Au Tableau 4, on note que la distribution des travailleurs à faible salaire sur l'échelle du revenu familial par rapport au seuil de la MPC était sensiblement la même que celle des travailleurs au salaire minimum. Ainsi, on observe des pourcentages similaires de travailleurs faiblement rémunérés et de travailleurs au salaire minimum dans les différentes tranches de revenu familial par rapport au seuil de la MPC.

Ainsi, les travailleurs gagnant moins de 10 \$ l'heure ne vivent pas dans des familles plus pauvres ou plus riches que les travailleurs au salaire minimum.

On remarque cependant des écarts importants entre les travailleurs gagnant un salaire inférieur à 10 \$ l'heure et ceux gagnant une rémunération horaire de 10 \$ et plus. Les premiers sont davantage à faible revenu (16,4 %) comparés au second (3,4 %). Ils sont aussi plus présents parmi les salariés qui disposent d'un revenu familial inférieur à 75 % du seuil de la MPC. *A contrario*, on compte moins de salariés faiblement rémunérés lorsque le revenu familial est supérieur au seuil de la MPC. En fait, plus on s'éloigne « positivement » du seuil de faible revenu, moins l'on trouve des travailleurs gagnant un salaire inférieur à 10 \$ l'heure. À titre d'exemple, près d'un salarié sur trois gagnant 10 \$ et plus l'heure (32,1 %) vit dans une famille dont le revenu est de trois fois et plus le seuil de la MPC, ce pourcentage chutant à 13,4 % pour ceux gagnant moins de 10 \$ l'heure (Tableau 4).

Par ailleurs, il est exact d'affirmer que les travailleurs à faible revenu gagnent habituellement plus que le salaire minimum. Au Tableau 4, on compte seulement 27 900 travailleurs au salaire minimum sur les 203 400 travailleurs à faible revenu. Cependant, plus de la moitié des travailleurs à faible revenu gagnaient moins de 10 \$ l'heure.

La probabilité de vivre dans une famille à faible revenu est beaucoup plus élevée chez les travailleurs au salaire minimum et faiblement rémunérés (gagnant moins de 10 \$ l'heure) comparativement à l'ensemble des salariés. Ils sont aussi plus susceptibles de vivre avec un revenu familial équivalent à moins de 75 % du seuil de la MPC. Néanmoins, une proportion importante (environ 40 %) de travailleurs au salaire minimum et de travailleurs faiblement rémunérés vivent dans une famille dont le revenu est supérieur de deux fois et plus le seuil de la MPC.

Parmi les travailleurs dont le revenu familial est inférieur au seuil de la MPC, on trouve une minorité de travailleurs au salaire minimum, mais une majorité de travailleurs faiblement rémunérés (gagnant moins de 10 \$ l'heure).

### 3. Les effets de la hausse du salaire minimum

Les travailleurs à faible salaire (moins de 10 \$ l'heure) sont répartis assez uniformément entre ceux gagnant le salaire minimum (7,60 \$) ou moins, les salariés rémunérés entre 7,61 \$ et 8,99 \$ l'heure, et les salariés rémunérés entre 9 \$ et 9,99 \$ l'heure, c'est dire qu'environ le tiers des travailleurs faiblement rémunérés se retrouvent dans chacune de ces catégories de salaire (Tableau 4). Ainsi, une hausse du salaire minimum à 9 \$ l'heure, comme on l'a connue au Québec de 2006 à 2009, aura permis d'améliorer la situation d'une proportion importante de travailleurs à faible revenu<sup>4</sup> dont plusieurs vivent avec un revenu inférieur à 75 % du seuil de la MPC. Toutefois, selon le Tableau 4, la hausse du salaire minimum à 9 \$ l'heure profite en très grande majorité (81,8 %) aux familles qui ne sont pas à faible revenu et, parmi celles-ci, plus du tiers disposaient alors d'un revenu supérieur à deux fois et plus le seuil de la MPC.

Les constats sont semblables pour une hausse du salaire minimum à 10 \$ l'heure. D'une part, cette hausse touche un nombre non négligeable de salariés à faible revenu dont plusieurs disposant d'un revenu familial inférieur à 75 % du seuil de la MPC. D'autre part, elle favorise aussi un grand nombre de familles n'étant pas à faible revenu, nombre d'entre elles percevant même un revenu de trois fois et plus le seuil de la MPC. Notons également qu'une part importante de travailleurs à faible revenu (97 200 personnes sur 203 400) ne sont pas touchés par la hausse du salaire minimum parce que leur salaire horaire est supérieur à 10 \$ l'heure.

La hausse du salaire minimum améliore la situation d'une proportion non négligeable de travailleurs à faible revenu, mais elle améliore aussi celle des familles davantage aisées.

Des résultats précédents on pourrait conclure que les hausses du salaire minimum permettent tout de même de diminuer l'intensité et la gravité de faible revenu chez les travailleurs<sup>5</sup>. Nos estimations révèlent effectivement que l'intensité de faible revenu baisse de 1,77 à 1,69 avec une hausse du salaire minimum à 9 \$, et à 1,58 avec une hausse du salaire minimum à 10 \$ l'heure. L'indicateur de gravité de faible revenu passe de 0,91 à 0,88 et à 0,83 respectivement (Tableau 5).

La baisse dans l'intensité ainsi que dans la gravité de faible revenu résulte surtout de la diminution du taux de faible revenu des travailleurs. Le taux de faible revenu des travailleurs varie de 5,7 à 5,6 % pour un salaire minimum à 9 \$ l'heure, et à 5,1 % pour un salaire minimum à 10 \$ l'heure. Les hausses du salaire minimum ont un effet plus limité sur le taux de faible revenu de l'ensemble de la population, soit de 0,1 point de pourcentage pour une hausse à 9 \$ l'heure (9,4 à 9,3 %) et de 0,6 point pour une hausse à 10 \$ l'heure (9,4 à 8,8 %).

Les hausses du salaire minimum à 9 \$ ou 10 \$ l'heure ont toutefois très peu d'effets sur les inégalités de revenus. Le coefficient de Gini passe respectivement de 0,307 à 0,306, et à 0,304.

4. Toutes choses égales d'ailleurs.

5. Pour de plus amples explications sur ces indicateurs, consulter notamment l'étude du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (2009).

Cette situation s'explique par le fait que les hausses du salaire minimum avantagent aussi les familles bénéficiant de revenus supérieurs.

**Tableau 5**  
**Effets des scénarios de hausse du salaire minimum sur certains indicateurs de faible revenu et les inégalités de revenus\***

Autres indicateurs de faible revenu	Avant la hausse du salaire minimum	Hausse du salaire minimum à 9 \$ l'heure	Hausse du salaire minimum à 10 \$ l'heure
Intensité de faible revenu chez les salariés	1,77	1,69	1,58
Gravité de faible revenu chez les salariés	0,91	0,88	0,83
Taux de faible revenu des salariés	5,7 %	5,6 %	5,1 %
Taux de faible revenu de la population	9,4 %	9,3 %	8,8 %
Inégalité de revenus (Coefficient de Gini, salariés seulement)	0,307	0,306	0,304

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Ressources humaines et Développement social Canada (2008). Compilations du ministère du Travail du Québec, été 2009.

\* Nos simulations supposent une élasticité nulle de l'offre et de la demande de travail, c'est-à-dire aucun effet de la hausse du salaire minimum sur l'emploi, sur les heures de travail et sur l'incitation au travail. De plus, nous n'estimons pas d'effet d'émulation du salaire minimum, c'est-à-dire que ce sont seulement les travailleurs qui gagnaient le salaire minimum ou moins qui bénéficient de la hausse du salaire minimum. La hausse du salaire minimum est équivalente à la hausse du revenu disponible, c'est-à-dire qu'elle est nette d'impôt, de toute cotisation sociale et les transferts gouvernementaux ne sont pas touchés par celle-ci; les résultats constituent donc un effet « maximal » du salaire minimum sur le taux de faible revenu et les inégalités de revenu. D'autres auteurs, notamment Burkhauser et Sabia (2007), ont effectué ces simulations avec ces hypothèses.

En somme, les hausses du salaire minimum peuvent diminuer le taux de faible revenu des travailleurs et, dans une moindre mesure, celui de la population, mais elles ont peu d'effets sur la redistribution de la richesse.

## Conclusion

Au Québec comme ailleurs dans le monde, la hausse du salaire minimum est devenue un symbole important de lutte contre la pauvreté. Cette recrudescence de l'intérêt du salaire minimum peut laisser penser que cette mesure permet de réduire de façon notable le nombre de familles et de personnes pauvres.

Le salaire minimum constitue un plancher de salaire, garantissant une rémunération minimale aux travailleurs. Il concerne rarement une grande proportion de travailleurs. Au Québec en 2006, il s'agissait d'environ 206 100 salariés rémunérés au taux du salaire minimum sur plus de 3 540 000 salariés, soit un pourcentage de 5,8 %. En raison de son taux d'application, il est *a priori* peu probable que le salaire minimum ait un effet important sur le taux de pauvreté, d'autant plus que les familles pauvres ne vivent généralement pas d'un revenu d'emploi et, dans les familles pauvres où il y a présence de salariés, une faible proportion d'entre eux gagnent le salaire minimum.

Toutefois, près d'un travailleur sur cinq au Québec gagnait moins de 10 \$ l'heure en 2006. Ces travailleurs faiblement rémunérés représentaient plus de la moitié des travailleurs dont le revenu familial était inférieur au seuil de faible revenu de la MPC. Aussi, le quart des travailleurs gagnant moins de 10 \$ l'heure vivaient dans une famille dont le revenu était inférieur à 75 % du seuil de la MPC. Par conséquent, un relèvement du salaire minimum peut ici réduire l'intensité et la gravité de la pauvreté chez les travailleurs et, dans une moindre mesure, diminuer le taux de pauvreté de la population. Cela dépend ici de l'ampleur de la hausse du salaire minimum, du nombre de personnes touchées par cette dernière et du nombre de travailleurs à faible revenu à ce taux de salaire. Par ailleurs, comme les travailleurs au salaire minimum et les travailleurs faiblement rémunérés vivent, en très grande majorité, dans des familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu, une hausse du salaire minimum, même substantielle, a peu d'effets sur la redistribution de la richesse.

Dans cette étude, notre objectif était d'évaluer dans quelle mesure le salaire minimum permettait de réduire la pauvreté. Les résultats ne remettent pas en cause l'importance du salaire minimum pour assurer un revenu décent aux travailleurs. Il n'est pas question ici de laisser les conditions de marché fixer des normes minimales de salaire, et prendre le risque de revenir au temps des salaires de misère comme le raconte si bien Ledoux (2010). Cependant, la hausse du salaire minimum ne peut à elle seule réduire substantiellement la pauvreté.

## Bibliographie

Addison, J.T., & Blackburn, M.L. (1999). Minimum Wages and Poverty. *Industrial and Labor Relations Review*, 52(3), 393-409.

Aubry, F. (2006). *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*. Montréal : Au Bas de l'Échelle.

Brown, C. (1999). Minimum wages, employment, and the distribution of income. Chapitre 32 dans Ashenfelter, O. & D. Card (sous la dir.), *Handbook of Labor Economics*. Édition 1, 3, 2101-2163.

Bureau International du Travail (2009, mars). *Le point sur les faits nouveaux concernant le salaire minimum*. Genève : Commission de l'emploi et de la politique sociale, Troisième question à l'ordre du jour.

Burkhauser, R.V., Couch, K.A., & Wittenberg, D. (1996). Who gets what from minimum wage hikes: Are-estimation of Card and Krueger's distributional analysis in myth and measurement: The new economics of the minimum wage. *Industrial and Labor Relations Review*, 49(3), 547-552.

Burkhauser, R.V. & Sabia, J.J. (2007). The Effectiveness of Minimum-Wage Increases in Reducing Poverty: Past, Present, and Future. *Contemporary Economic Policy*, 25(2), 262-281.

Burkhauser, R.V. & Sabia, J.J. (2009). Do minimum wage increases reduce poverty? An American perspective. *2008 Minimum Wage Research Forum Proceedings*, 165-182 [[http://www.fairpay.gov.au/NR/rdonlyres/DAB45156-2FB1-4118-8083-903151FFEA82/0/AFPC\\_ResearchForumVol2\\_04b08.pdf](http://www.fairpay.gov.au/NR/rdonlyres/DAB45156-2FB1-4118-8083-903151FFEA82/0/AFPC_ResearchForumVol2_04b08.pdf)] (consulté le 18 décembre 2009).

Cahuc, P., Cette, G., & Zylberberg, A. (2008). *Salaire minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ?* Conseil d'analyse économique, rapport du CAE remis le 23 juillet 2008 à messieurs Éric Besson et Martin Hirsch.

Card, D. & Krueger, A.B. (1995). *Myth and Measurement: The New Economics of the Minimum Wage*. Princeton : Princeton University Press.

Card, D. & Dinardo, J.E. (2002). Skill-Biased Technological Change and Rising Wage Inequality: Some Problems and Puzzles. *Journal of Labor Economics*, 20(4), 733-783.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion Sociale (CEPE) (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*. Québec.

Fairris, D., Popli, G., & Zepeda, E. (2008). Minimum Wages and the Wage Structure in Mexico. *Review of Social Economy*, 66(2), 181-208.

Fornby, J.P., Bishop, J.A., & Kim, H. (2005). *Minimum Wages and Poverty: An Evaluation of Policy Alternatives*. Elsevier: Oxford.

Fortin, N.M., & Lemieux, T. (1996). *Labor Market Institutions and Gender Differences in Wage Inequality* (Cahier de recherche 9608). Centre interuniversitaire de recherche en économie quantitative, CIREQ.

Fortin, N. & Lemieux, T. (2000). Income Redistribution in Canada: Minimum Wages versus Other Policy Instruments. Dans W.C. Riddell et F. St-Hilaire, *Adaption Public Policy to a Labour Market in Transition* (211-248), Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Kristensen, N., & Cunningham, W. (2006). *Do Minimum Wages in Latin America and the Caribbean Matter? Evidence from 19 Countries* (World Bank Policy Research Working Paper No. 3870).

Ledoux, D. (2010, automne). L'histoire du salaire minimum au Québec. *Regards sur le travail*, 7(1).

Lee, D. (1999). Wage Inequality in the United States During the 1980s: Rising Dispersion or Falling Minimum Wage? *Quarterly Journal of Economics*, 114(3), 977–1023.

Leigh, A. (2007, décembre). Does Raising the Minimum Wage Help the Poor? *Economic Record*, 83(263), 432-445.

Lemieux, T. (2005). *Increased Residual Wage Inequality: Composition Effects, Noisy Data or Rising Demand for Skill*. Colombie-Britannique : University of British Columbia, Department of Economics.

Lemos, S. (2008). A Survey of the Effects of the Minimum Wage on Prices. *Journal of Economic Surveys*, 22(1), 187-212.

Mascella, A., Teja, S., & Thompson, B.S. (2009). Minimum Wage Increases as an Anti-Poverty Policy in Ontario. *Canadian Public Policy – Analyse de politiques*, XXXV(3), 373-379.

Maxwell, J. (2002). *Smart social policy: « making work pay »*. Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), Forum Toronto-Dominion sur le niveau de vie canadien.

Mincy, R.B. (1990). Raising the Minimum Wage: Effects on Family Poverty. *Monthly Labor Review*, 113, 18-25.

Morissette, R., & Picot, G. (2005, avril). *Le travail peu rémunéré et les familles économiquement vulnérables depuis 20 ans* (n° 11F0019MIF au catalogue, document de recherche n° 248). Ottawa : Statistique Canada, Direction des études analytiques.

Müller, K-U., & Steiner, V. (2008, mai). *Would a Legal Minimum Wage Reduce Poverty? A Microsimulation Study for Germany* (Discussion Paper No. 791). Berlin : Institute for the Study of Labor (IZA).

Murray, S., & Mackenzie, H. (2007, mars). *Bringing Minimum Wages above the Poverty Line*. Canadian Centre for Policy Alternatives.

Neumark, D., Schweitzer, M., & Wascher, W. (2005). The effects of minimum wages on the distribution of family incomes. *Journal of Human Resources*, 40(4), 867-894.

Neumark, D., & Wascher, W. (2002). Do Minimum Wages Fight Poverty? *Economic Inquiry*, 40(3), 315-333.

Neumark, D. & Wascher, W. (2008). Minimum Wage Effects on the Distribution of Wages and Earnings. *Minimum Wages*, Cambridge/London: The MIT Press, 107-140.

Sabia, J.J. (2007). *The Effects of Minimum Wage Increases on Single Mothers*. Washington, D.C. : Employment Policies Institute

Sabia, J.J., & Burkhauser, R.V. (2008a, janvier). *Good Intentions are Not Enough: Why Raising New York's Minimum Wage Continues to be a Poor Way to Help the Working Poor*. Washington, D.C. : Employment Policies Institute.

Sabia, J.J., & Burkhauser, R.V. (2008b, septembre). *Minimum Wages and Poverty: Will the Obama Proposal Help the Working Poor?* Washington, D.C. : Employment Policies Institute

Saget, C. (2001). Poverty reduction and decent work in developing countries: Do minimum help? *International Labour Review*, 140(3), 237-269.

Stigler, G.J. (1946). The Economics of Minimum Wage Legislation. *American Economic Review*, 36, 358-365.

Tuelings, C. (2000). Estimation Bias in Elasticities of Substitution and the Minimum Wage Paradox. *International Economic Review*, 4, 359-398.